



---

## Communiqué de mise à disposition de documents

---

Neuilly-sur-Seine, le 5 mai 2020

### **Dépôt du Document d'enregistrement universel 2019**

Gaumont annonce avoir déposé le 5 mai 2020 son Document d'enregistrement universel 2019 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Ce document comprend notamment :

- le rapport financier annuel,
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux.

Le Document d'enregistrement universel est tenu gratuitement à la disposition du public au siège social de Gaumont, 30 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, pour toute personne en faisant la demande et peut également être consulté sur les sites internet de la société ([www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

\*

\*\*